



**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET
D'EXPERTISE COMPTABLE POUR L'ELABORATION DU BILAN D'OUVERTURE
(BASCULEMENT VERS LE SYSCBENL ANNE CALENDRAIRE 2023 et 2024) DES
ETATS FINANCIERS**

SOMMAIRE

- I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION**
- II- OBJECTIFS DE L'ETUDE**
- III- CONSISTANCE DE LA MISSION**
- IV- LIVRABLES ATTENDUS DE LA MISSION**
- V- DOCUMENTS A FOURNIR**
- VI- QUALIFICATION ET PROFIL DU
CONSULTANT**
- VII- DUREE DES TRAVAUX**
- VIII- GRILLE D'ANNOTATION**

IX- I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

FHI 360 est une organisation de développement humain à but non lucratif visant à améliorer de façon durable la vie des populations qu'elle dessert en proposant des solutions intégrées, axées sur les besoins locaux et pilotées localement.

Etant une entité à but non lucratif, elle est assujettie aux dispositions de l'acte uniforme relatif au droit comptable des entités à but non lucratif (SYCEBNL) de l'organisation pour l'Harmonisation en Afrique du droit des Affaires (OHADA) applicable depuis le 01 janvier 2024.

Il est désormais fait obligation aux Entités à But Non Lucratif d'élaborer des états financiers, conformes aux référentiels SYCEBNL.

Par ailleurs, toute entité visée par les présentes dispositions doit se préparer à présenter son bilan d'ouverture au premier jour de l'année en vigueur du SYCEBNL. C'est le point de départ de sa comptabilité :

C'est dans ce cadre que les présents Tdrs sont rédigés pour définir les attentes, les résultats attendus ainsi que les délais associés à la mission de présentation des états financiers 2023 conformes au SYCEBNL.

II OBJECTIFS DE LA MISSION

La présente mission a pour objectif l'élaboration des états financiers d'ouverture de FHI 360 avec l'attestation de présentation des états financiers conformément au SYCEBNL. La mission couvre les programmes mises en œuvre et les transactions au Guinée par FHI360 (EGHS, IDDS, VillageReach et EPIC).

III CONSISTANCE DE LA MISSION

La mission consistera notamment à :

1. Évaluer les principes comptables appliqués à l'entité,
2. Analyser et faire correspondre les codes comptables avec celui du SYCEBNL ;
3. Saisir les écritures comptables dans le logiciel comptable approprié du cabinet ;
4. Éditer les fiches d'imputations et leur annexé les pièces comptables y afférentes ;
5. Produire les états de rapprochements de tous les comptes de dépôts ;
6. Analyser les comptes de bilan et les justifier ;
7. Effectuer les travaux d'inventaires ;
8. Mettre en œuvre toutes les diligences nécessaires à la présentation des comptes annuels ;
9. Délivrer une attestation de présentation des comptes annuels.

IV LIVRABLES ATTENDUS DE LA MISSION

La présente mission doit aboutir à la production de documents suivants :

1. Les états financiers d'ouverture conformément au SYCEBNL avec l'attestation de présentation des états financiers ;
2. La justification des comptes du bilan ;
3. Et à la production du rapport de mission, intégrant les recommandations nécessaires résultant de l'évaluation et du traitement des pièces comptables, au

regard des dispositions de l'acte uniforme relatif au droit comptable des entités à but non lucratif (SYCEBNL).

V DOCUMENTS A FOURNIR

FHI 360 mettra à la disposition du cabinet qui sera retenu toutes les informations nécessaires à la réalisation de sa mission notamment :

1. Les originaux des pièces comptables qui ne doivent pas quitter l'ONG ;
2. Les brouillards de caisse et de banque ;
3. Les relevés bancaires de la période de référence ;
4. La registre des immobilisations fixes ;
5. Les livres comptables côtés et paraphés ;
6. Le PV d'inventaire de stock et des immobilisations au 31/12/2023 ;
7. Les états de rapprochement effectués ;

VI QUALIFICATION ET PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant doit être un cabinet d'expertise comptable :

- Régulièrement installé en Guinée ;
- Agréé au niveau de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables agréés en Guinée ayant une expérience avérée dans le domaine.

VII DUREE DES TRAVAUX

Les travaux dureront quatre (04) semaines réparties. Le consultant devra proposer un planning ambitieux et une équipe suffisante permettant d'accomplir la mission dans les délais.

VIII GRILLE D'ANNOTATION

L'évaluation des propositions se déroulera en deux temps ; une évaluation technique et une évaluation financière.

IX Evaluation Technique :

La proposition technique sera évaluée sur son degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants :

Ordre	Termes de l'évaluation de l'offre technique	Notation des critères	Note maximale
Compréhension des Termes de Références			10 points
1	Compréhension des TDR (10 points)	Présentation du document	1,5 pts
		Clarté de rédaction	1,5 pts
		Description claire des résultats et produits attendus de la mission	7pts
Approche méthodologique cohérente et planning de mise en œuvre			45 points

2	Approche et en méthodologique Planning de mise œuvre	Brève description des raisons pour lesquelles le cabinet estime qu'il est apte à fournir la consultation	5 pts
		Qualité et cohérence de la démarche proposée par rapport aux termes de référence	15 pts
		Les activités proposées sont cohérentes et répondent aux objectifs de la mission	10 pts
		Le plan de travail et le chronogramme sont cohérents avec la démarche	15 pts
Expérience et Références techniques pertinentes			45 points
3	Expérience techniques et Références pertinentes	Au moins trois (03) attestations de bonne fin d'exécution sur l'élaboration des états financiers de projets et programmes de développement	15 points
		Au moins deux (02) attestations de bonne fin d'exécution d'élaboration des états financiers des associations de type 1901	10 points
		Diplôme BAC+ 5 au moins en Finance-comptabilité ; Contrôle de Gestion ou en audit : 08 points si BAC+5 et 10 points si expert-comptable diplômé.	10 points
		CV du chef de mission avec au moins 05 missions similaires conduites dans le domaine de l'élaboration des états financiers des associations 1901 et des états financiers des projets et programmes	10 points
Total			100 pts

Seuls les dossiers ayant obtenu une note minimale de 70 points à l'évaluation technique seront retenus pour l'évaluation financière. La note technique finale sera le point obtenu par le soumissionnaire avec une pondération de 70%. La sélection sera basée sur la qualité et le prix.

X Evaluation Financière

L'offre financière comprendra tous les couts liés à l'exécution de cette mission. Le commanditaire pourra faire l'option de prendre en charge directement certains couts autre que ceux liés aux honoraires. Chaque offre financière recevra une note sur 30.

À l'offre du moins-disant, sera attribuée la note de 30 points. Les notes respectives des autres soumissionnaires seront calculées de la façon suivante :
(30 * Montant de l'offre du moins disant) / Montant de l'offre du soumissionnaire évalué.
Le résultat constituera la note d'évaluation financière à attribuer aux soumissionnaires respectifs ayant franchi l'évaluation technique.

Evaluation finale :

La note de l'évaluation finale sera la somme des points pondérés des évaluations technique et financière. L'offre financière sera analysée et éventuellement négociée dans les limites budgétaires disponibles avec le cabinet retenu pour la consultation.

I. SOUMISSION DES DOSSIERS

Les propositions en réponse au présent appel d'offres doivent être adressées par courriel à guinea.procurement@fhi360.org, **au plus tard le 27 janvier 2025 à 12 heures précises, heure locale**. Les offres reçues après cette date et heure ne seront pas acceptées.

Les offres doivent être soumises par voie électronique à : guinea.procurement@fhi360.org avec en l'objet, la mention : **SOUMISSION POUR PRODUCTION ETATS FINANCIERS D'OUVERTURE FHI360** » plus le nom du **soumissionnaire**.

N.B : Le courriel de transmission de la soumission pour être considéré, doit comporter deux pièces jointes intitulées respectivement : **Dossier technique- Dossier financier**.